

DEC142901DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bruno GASNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8250 intitulée Laboratoire de Neurophotonique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8250, intitulée « Laboratoire de Neurophotonique », dont la directrice est Madame Valentina EMILIANI-SIRTORI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GASNIER, Directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER, délégation est donnée à Monsieur François DARCHEN, Directeur de recherche.2^{ème} classe ? aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GASNIER et de Monsieur François DARCHEN, délégation est donnée à Monsieur Gilles TESSIER, Professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2014

La Directrice d'unité
Valentina EMILIANI-SIRTORI